

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

Sous-direction des ressources humaines  
de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation  
et des affaires générales – RHM4

Tél. : 01.44.77.62.13

Fax : 01.44.77.22.11

Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 2 JUIN 2014

CIRCULAIRE  NOTE

Date d'application : immédiate

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature  
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

*POUR ATTRIBUTION*

Note N° : SJ-14-152-RHM4-02-06-2014

Référence de classement : Recrutement\Recrutement concours\JURYS\JURY CONCOURS  
COMPLEMENTAIRES\JURYS 2014>Note 2014 nomination jurys.doc

Mots clés : ENM - concours - jurys concours complémentaires

Titre détaillé : Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2014 portant nomination des président et  
membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du  
second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de  
l'ordonnance statutaire (session 2014)

Texte(s) source(s) : décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO  JO

Modalités de diffusion : INTERNET  et INTRANET  temporaire jusqu'au 31 mars 2015

**MODALITES DE DIFFUSION**

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE LA MAGISTRATURE**

**Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales  
RHM4**

Paris, le **02 JUIN 2014**

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(hexagone et outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature  
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

Objet : Nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats – session 2014.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté modifiant l'arrêté du 16 mai 2014 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2014).

Le directeur des services judiciaires

Jean-François BEYNEL

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## ARRÊTÉ

**Modifiant l'arrêté du 16 mai 2014  
portant nomination des président et membres des jurys  
des concours de recrutement de magistrats  
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire  
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée  
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

**Session 2014**

### **La garde des sceaux, ministre de la justice**

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 24 mars 2014 portant ouverture au titre de l'année 2014 de concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 16 mai 2014 portant nomination des président et membres des jurys prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée, portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU la situation administrative de monsieur Olivier Décima, professeur à l'université Montesquieu - Bordeaux IV ;

## Arrête

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'arrête du 16 mai 2014, les mots « Monsieur Olivier Décima professeur à l'université de Rennes 2 » sont remplacés par « Monsieur Oliver Décima, professeur à l'université Montesquieu - Bordeaux IV »

### Article 2

Le présent arrête sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le - 2 JUIN 2014

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
par délégation, le directeur des services judiciaires  
J-F BEYNEL

